

NOTICE PRÉSENTANT LE PROJET

Préambule

Le quartier « Les Naves », au Sud du centre ville de Manosque prolonge naturellement le centre ville vers la commune voisine de Sainte Tulle. Une dynamique est créée avec la construction de logements, de nouveaux bâtiments d'activité et la transformation du bâti existant. Sur l'axe d'entrée se positionne des commerces dont l'Intermarché actuel qui est vieillissant et ne permet plus aujourd'hui d'accueillir les besoins de ses clients en surface de vente et en parking. Le projet prévoit de transférer l'Intermarché actuel sur un terrain voisin qui permettra d'accueillir de nouvelles enseignes complémentaires pour créer le centre commerciale « Les Jardins ». L'intermarché actuel sera démoli pour accueillir de nouvelles activités.

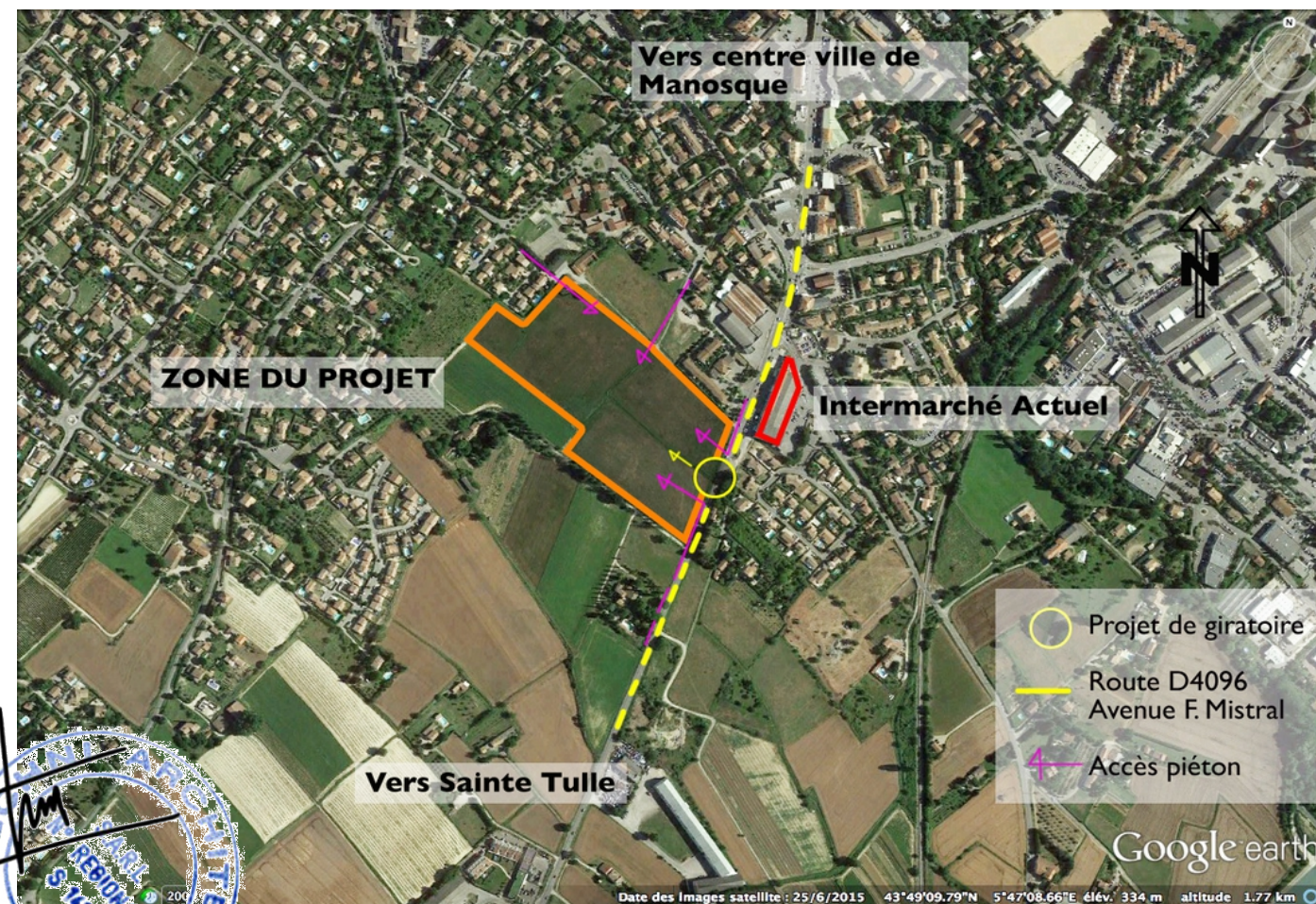
Ce projet vient se greffer à l'axe routier de l'avenue Frédéric Mistral avec la création d'un giratoire, de voies vertes et un arrêt d'autobus pour fluidifier le trafic et proposer des alternatives et favoriser les déplacements doux.

Le projet comprend :

- * Une large promenade qui accompagne les piétons et cyclistes depuis l'avenue Frédéric Mistral jusqu'au parvis d'entrée des commerces.
- * Le bâtiment Intermarché avec son mail, ses réserves, ses services et ses locaux administratifs
- * Un parking Silo s'inscrit dans la pente du terrain pour offrir 2 niveaux de parking.
- * La station service et de lavage

L'aménagement d'ensemble est réalisé en continuité du tissu urbain environnant, dans le respect des règles du PLU en vigueur pour la zone AUIa. Le projet comprend plusieurs parcelles pour une superficie totale de 51410 m².

Une partie du terrain sera rétrocédée pour la réalisation du giratoire qui fait l'objet du convention avec la commune sous forme d'un PUP.



1/ Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords.

Le site du projet s'inscrit dans un terrain en légère pente vers l'avenue Frédéric Mistral, à l'Est. Il est dans la continuité du tissu urbain de la ville de Manosque, qui s'articule le long de l'avenue pour les activités de bureaux, commerces, automobiles et l'Intermarché actuel. Ensuite en second plan se trouve les logements collectifs, les lotissements. L'accès au terrain se fait principalement par l'avenue Frédéric Mistral qui accueillera un giratoire pour desservir le projet. L'altimétrie du terrain se situe entre les côtes NGF 335,00 et 345,00.

Son environnement naturel est composé par une allée de cèdres, qui constitue un espace boisé classé ; et en limite parcellaire de quelques haies. L'avenue est faiblement arborée avec la présence ponctuelle de platanes, notamment sur le parking voisin de la gendarmerie.

L'espace urbain est très minéral, avec un traitement de chaussée en enrobé, de simples trottoirs discontinus autour desquels s'organisent les constructions. Ces aménagements contrastent avec la prairie et la nature environnante composée de collines, de parcelles agricoles.

Ce quartier accueille des constructions très différentes puisque l'on trouve des logements collectifs, des habitations individuelles et des commerces. Les matériaux des toitures et de façades sont donc très divers : enduit de façade, toiture tuiles, bac acier de couverture, bardage métallique...

Le terrain accueille une habitation abandonnée qui sera démolie dans le cadre de l'opération.

Le site présente tous les réseaux à proximité pour son raccordement. Le projet prévoit le traitement des eaux pluviales sur le site, précisé par un dossier loi sur l'eau.



2/ Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et prise en compte des paysages

Le projet s'articule autour d'une promenade arborée qui agrément les déplacements doux et assure la connexion des commerces à l'avenue par de larges allées ponctuées d'espaces verts. Dans la continuité le parti architectural conserve les courbes pour exprimer une dynamique et propose une large treille végétalisée qui ombrage le parvis des commerces. avec des plantes grimpantes.

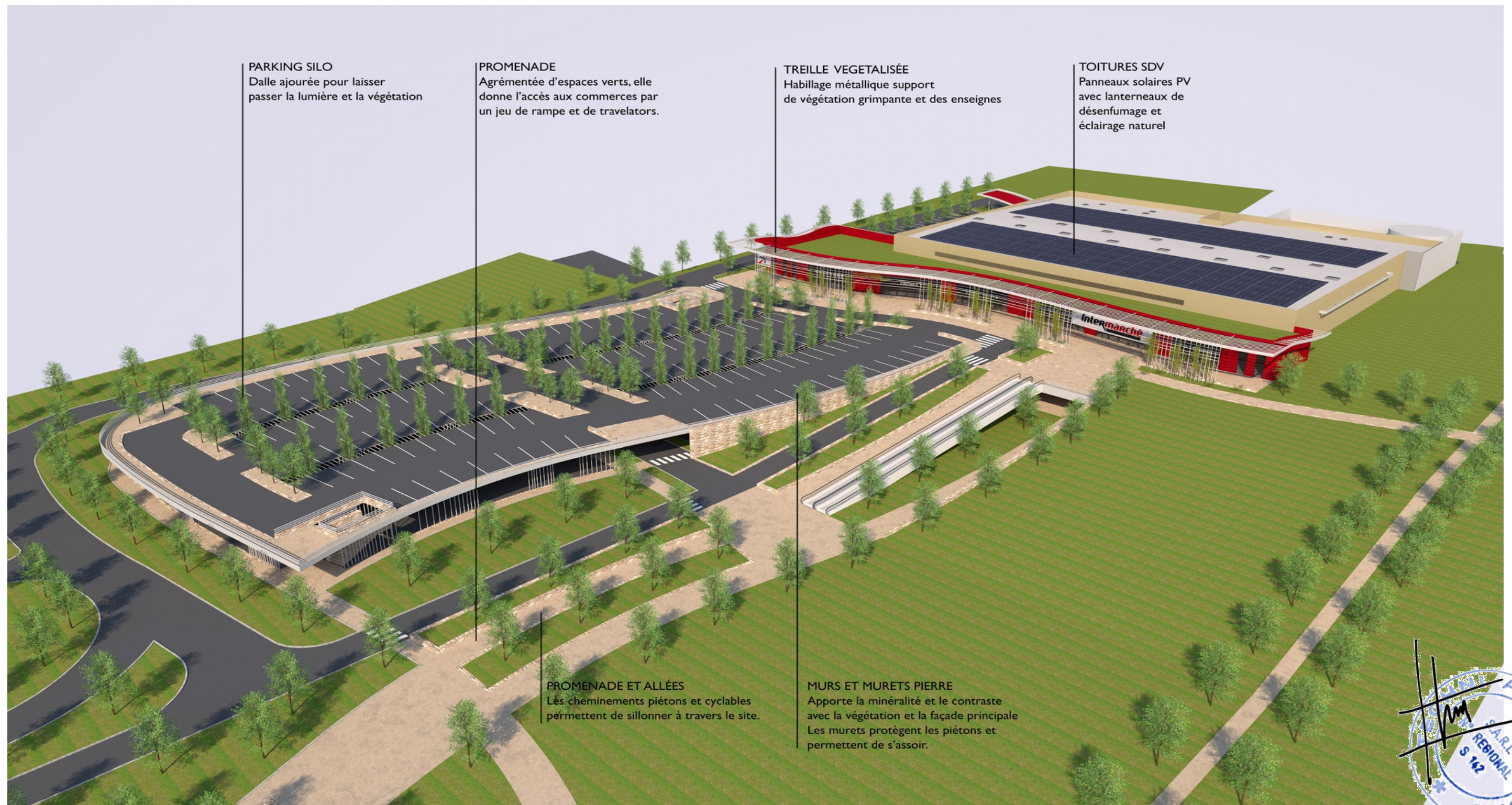
Le projet recherche une symbiose avec la nature, un lien entre le parking et les constructions avec une continuité des formes et de la végétation.

La pente naturelle du terrain permet d'encadrer le parking silo pour permettre de l'inscrire en douceur dans le site et ouvrir un parking en RDC pour les commerces. La circulation verticale est assurée par des escaliers, des pentes douces et des travelators.

Le bâtiment commercial comprend plusieurs volumes avec des fonctions différentes:

- Le volume du mail et des commerces
- la surface de vente de l'Intermarché avec ses réserves, ses bureaux
- La zone technique arrière.

La parking Silo présente un langage architectural simple avec un dessin courbe du stationnement et de son contour afin d'adoucir sa perception et accompagner le flux des véhicules. La dalle du parking est percée afin de permettre aux plantations et à la lumière de traverser pour éclairer naturellement la partie basse.



a) Aménagement du terrain:

La topographie du terrain présente une pente douce vers l'Est, ainsi les aménagements suivent la pente naturelle pour venir s'accrocher avec simplicité aux voies existantes. Cette déclivité permet d'encastrement la parking Silo dans le terrain afin de permettre un accès de plain pied aux commerces.
La minéralité des places de stationnement et des trottoirs est embellie par des noues végétalisées qui structurent l'espace et dessinent la promenade avec des formes courbes.

b) Implantation, organisation, composition des constructions

Le bâtiment s'inscrit dans les courbes de niveau pour s'ouvrir au Sud, vers le soleil et la vue. L'équipement commercial privilégie les déplacements doux avec une promenade piétonne connectée au futur giratoire, avec une piste cyclable et un trottoir. Leur courbe participent à une dynamique qui dialogue avec l'aménagement du parking et accompagne les flux des piétons et des véhicules.

Le volume des constructions accueillent, sans décroché important, l'ensemble des fonctions nécessaires aux activités : les surfaces de vente, les réserves et les locaux administratifs.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

Les parcelles ne seront pas clôturées pour permettre d'exister comme des espaces publics dans lesquels les visiteurs circulent librement. Seule la zone technique est clôturée pour la dissimuler et contrôler ses accès. Cette clôture composée d'un grillage rigide sera doublée d'une haie végétale.

Le traitement des abords recherche une continuité naturelle avec les terrains voisins. Ainsi le modelage du terrain sera de forme douce pour accompagner les différences de niveaux.

d) Matériaux et couleurs des constructions

La construction sera réalisée en béton pour les soutènements et le dallage, et les volumes seront en charpente métallique avec de grande portée pour libérer les espaces intérieurs.

Sa peau extérieure allie l'acier, le bardage composite pour trouver des variations qui animent les façades.

L'enveloppe en acier sera composée par des panneaux nervurés afin d'harmoniser l'ensemble des façades avec une teinte RAL 1019. La promenade sous la treille végétalisée est accompagnée par une façade rouge qui se courbe pour abriter les entrées. La treille et les éléments de serrurerie seront en acier laqué RAL 7035.

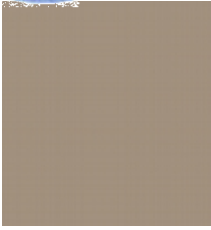
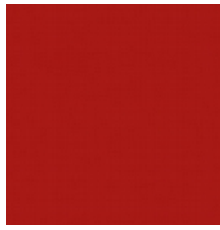

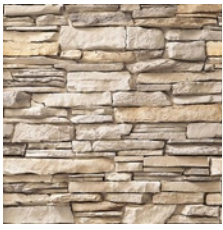
Ces façades sont accompagnées par des menuiseries aluminium de couleur RAL 8019.

Des murets de pierre permettent d'affirmer les courbes du projet. Ils seront réalisés en pierre avec des joints creux de type mur en pierre sèche

La toiture présente une étanchéité minérale de teinte grise, elle recevra des lanterneaux de désenfumage et des panneaux solaires photovoltaïques, installés dans le plan des toitures. la partie de commerce et d'entrée présente une toiture végétalisée.

La treille fera grimper la végétation afin de créer un plafond de verdure, comme les tonnelles des jardins.



				
Façade en bardage métallique RAL 1019	Panneaux composites Red Carmine de Trespa ou équivalent	Menuiseries RAL 8019	Habillage des auvents et serrurerie blanc RAL 7035	Mur et muret en pierre calcaire, type pierre sèche.

e) Traitement des espaces libres,

Les allées et la promenade découpent la prairie avec ses arbres d'alignement et d'ombrage qui invite le visiteurs à utiliser ces espaces de liberté propice à l'accueil d'activité. Pour compléter ces arbres d'alignement, les plantations seront regroupées sous la forme de bosquet ce qui permet de faire des masques visuels et sonores en limite de parcelle.

Une noue d'infiltration et des bassin de rétention paysagers accompagnent les espaces verts et seront traités sans clôture. Le choix des essences locales recherche une mixité pour jouer sur le volume et la hauteur des arbres.

Sur le plan masse paysager, nous avons proposés les arbres suivant le guide technique de PNR du Lubéron :

Cedrus atlantica – cèdre, de taille 12/14 qui seront à l'age adulte de 30 m de haut. C'est un arbre d'allure majestueuse et de grande longévité.

Celtis australis – Micocoulier de Provence, de taille 12/14 qui seront à l'age adulte de 15/20 m de haut. Très bel arbre au port arrondi

Quercus pubescens – chêne blanc, de taille 12/14 qui seront à l'age adulte de 20 m de haut. Petit arbres au port variable, aux feuilles lobées caractéristiques, vert clair et vert blanchâtre. L'écorce grise est profondément gercée en écailles grises.

Populus – peuplier, de taille 12/14 qui seront à l'age adulte de 30 m de haut. Arbre droit qui permettra de traverser la dalle du parking silo pour agrémenter le parking de sa verdure.

Cercis Silicastrum – arbre de judée, de taille 10/12 qui seront à l'age adulte de 10 m de haut. C'est un petit arbre aux fleurs rose pourpre qui apparaissent juste avant le feuillage.

Prunus amygdalus - amandier, de taille 10/12 qui seront à l'age adulte de 6 m de haut. C'est un arbre aux fleurs blanches, et son fruit est l'amande.

Prunus - prunier, de taille 10/12 qui seront à l'age adulte de 6 m de haut. Le prunier est un arbre très ornemental car sa floraison est généreuse au début du printemps et son feuillage très intéressant jusqu'à la chute des feuilles.

Tilia tomentosa moench – tilleul argenté de taille 12/14. Les tilleuls sont des arbres à croissance rapide, pouvant atteindre 30 m de haut, aux branches assez largement étalées. Le tronc présente une écorce lisse, se gerçant avec l'âge. Les feuilles caduques, sont simples, alternes, généralement en forme de cœur avec une longue pointe à l'extrémité et à bord denté.



Cedrus atlantica – cèdre



Celtis australis – Micocoulier de Provence



Quercus pubescens – chêne blanc



Populus – peuplier



Cercis Silicastrum - arbre de Judée



Prunus amygdalus - amandier



Prunus – prunier pourpre



Tilia tomentosa moench – tilleul argenté

f) Organisation et aménagement des accès et stationnement.

L'accès se fait depuis le giratoire par l'avenue Frédéric Mistral qui dessert le parking et la station. Le projet prévoit des flux séparés entre les véhicules et les camions de livraisons qui contournent le parking pour accéder à l'aire de livraison. Les larges allées piétonnes accompagnent les visiteurs depuis le giratoire et les voies vertes, jusqu'aux parvis d'entrée. Elles permettent l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le stationnement est prévu pour accueillir :

- * Les voitures, avec des zones familles, PMR et voitures électriques.
- * Les 2 roues
- * Les vélos, avec recharge électriques.

Des emplacements vélos seront créés pour susciter les déplacements doux, bien que l'urbanisation environnante ne prévoit pas pour l'instant de voies particulières pour ces déplacements.

Le projet favorise les déplacements doux avec une connexion sur les voies créées dans le cadre du projet de giratoire sur l'avenue et une connexion au chemin des Roses. De larges allées accompagnent les piétons et vélos vers les entrées des commerces. Des extensions seront possibles vers d'éventuelles connexions urbaines en amont du projet, vers les quartiers résidentiels.



Le stationnement est aménagé sur 2 niveaux de parking pour limiter la surface de celui-ci. La qualité architecturale du parking réside dans l'utilisation de la pierre pour habiller les soutènements et les escaliers, de poteaux en acier implantés suivant les besoins avec une trame serrée pour rappeler la nature et la structure de la treille.

Un large bandeau dessine les courbes du parking en périphérie et accompagne les cheminements piétons en débord par rapport à la structure.

Mesures environnementales et utilisation des énergies renouvelables

Le projet propose des solutions respectueuses pour l'environnement et ses enjeux climatiques, à travers les économies d'énergie, le choix des matériaux et des systèmes de production. Il respectera la réglementation thermique RT 2012 avec des améliorations sur certains points.

Ainsi les mesures environnementales présentées dans le cadre du projet sont :

- * Une forte isolation de l'enveloppe du bâtiment pour minimiser sa consommation énergétique, avec une isolation de l'enveloppe en laine de roche supérieure à 5 m².K/W.
- * Un système constructif préfabriqué, alliant le béton et l'acier qui permet d'avoir un chantier à faibles déchets.
- * Un éclairage naturel qui permet de limiter l'éclairage artificiel. Il est réalisé par des lanterneaux de toit et des ouvertures en façades.

- * Un système de ventilation double flux pour assurer le renouvellement d'air
- * Un système de chauffage de type pompe à chaleur avec récupération de chaleur sur les groupes de production de froid.
- * L'eau chaude est produite par récupération de chaleur sur les groupes de froid pour l'Intermarché et pour la brasserie un chauffe eau thermodynamique est prévu.
- * L'éclairage, en complément de l'éclairage naturel, sera assuré par des luminaires led.
- * Une production d'énergie solaire sera installée en toiture. **« Suivant l'évolution de la réglementation sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et le résultat des Appels d'Offres de l'Etat sur les Centrales Photovoltaïques lauréates, ce bâtiment pourra être équipé de panneaux photovoltaïques en toiture. »**

Dans un supermarché 50 % d'énergie est consommée par les groupes de froid commercial. Il s'y ajoute environ 30 % pour l'éclairage du magasin. Le projet prévoit une récupération de chaleur de ces groupes de froid et un éclairage qui favorise l'éclairage naturel.



RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE FATALE DES GROUPES DE FROID COMMERCIAL

Les condenseurs des groupes de froid commercial, meubles et chambres froides, dissipent en permanence de la chaleur dans l'atmosphère. Le seul besoin en chaleur permanente dans l'année est la production d'ECS pour les ateliers boucherie, poissonnerie et boulangerie – env. 2000 L/jour à 60 °C. En hiver, l'alimentation des batteries froides de la CTA serait pensable. Pour la récupération de la chaleur fatale des groupes de froid, deux technologies sont établies:

- * PAC VRV à récupération de chaleur : Cette solution permet ainsi un transfert d'énergie des groupes de froid alimentaire vers les unités intérieures pour le chauffage.
- * Récupération de chaleur au condenseur des meubles frigorifiques de vente : Un échangeur de chaleur fluide frigorigène / eau est intercalé entre le compresseur et le condenseur à air. L'eau chaude peut être utilisée comme ECS ou dans les batteries chaudes de la CTA. Un récupérateur installé sur un groupe de froid de 5 kW permettrait de produire 2000 L d'ECS à 60°C par jour.

Règles du PLU , zone AU1a applicables au projet

- * Implantation des constructions : à 25 m de l'axe de la RD, aujourd'hui RD 4096, à 4 mètres de l'alignement des autres voies et des limites séparatives. Le projet respecte ces implantations.
- * Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives à une distance de tout point du bâtiment à édifier au point le plus proche de la limite séparative au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 4 mètres.
- * La hauteur des constructions, mesurée à partir du terrain naturel avant travaux ou décaissé au point le plus bas de la façade aval jusqu'à l'égout du toit ou à l'acrotère est de 9 m au maximum. La hauteur du projet à l'acrotère est inférieure à 9 m par rapport au terrain naturel et au décaissé le plus bas.
- * Stationnement : 1 place pour 30 m² de surface plancher pour les commerces et bureaux et 1 place pour 200 m² de SP pour les réserves. Le calcul réglementaire nous impose 175 places, et le projet en prévoit 361 places.
- * Les espaces verts couvriront au minimum 20% de la surface du terrain (51410 m²), soit 10282 m². Le projet présente

26526 m2 d'espace vert. Ils seront plantés d'un arbre pour 30 m2 d'espace vert, soit 885 arbres

- × Les aires de stationnement devront être plantées à raison d'un arbre pour 3 places. Le projet prévoit des plantation dans des noues paysagère avec 71 arbres pour 211 places aériennes. Soit 956 arbres au total.
- × L'arbre abattu sur le site de la démolition sera remplacé dans le cadre du projet, conformément à l'article AU1e13 du PLU.

Loi Allur

- × Le projet prévoit la création de places avec bornes pour les véhicules électriques, et prévoit également des bornes pour les vélos.
- × La surface du parking de 4750 m2, respecte l'emprise au sol autorisée limitée à 0,75 fois la surface plancher par la loi Alur, suivant le tableau joint. Une partie du stationnement est sous la dalle du parking, ce qui permet d'améliorer limiter l'emprise au sol du stationnement.

STATIONNEMENT CENTRE COMMERCIAL « LES JARDINS »				Dispositif loi Alur	
CALCUL DES SURFACES DÉDIÉES AU STATIONNEMENT				75% surface de plancher surface maximale: 4846m2	
	nombre	coef.	Surfaces m2		
parking	163		4329	4329	
Dont places dédiées aux véhicules électriques	34	-1		-679	
Dont PMR	8	1			
Dont familles	15	1			
sous total	163		4329	3650	
parking personnel	48		1239	1239	
Dont places dédiées aux véhicules électriques	11	-1		-139	
Dont PMR (dont 1 rechargeable)	3	1			
sous total	48		1239	1100	
Total stationnement à l'air libre	211		5568	4750	
Total stationnement sous dalle parking	150		4200	0	
Total stationnement	361		9768	4750	

Mesures propres au projet :

- × Traitement des eaux pluviales, aux usées et réseaux divers :

Suite à l'étude hydrogéologique de ERG (Dossier loi sur l'eau), nous avons réalisé des bassins de rétention et d'infiltration. Ces ouvrages sont distincts en fonction des eaux recueillies des toitures et des parkings.

Un dossier de déclaration « loi sur l'eau » a été déposé en préfecture (Récépissé joint dans le dossier PC).

Les eaux utilisées seront récupérées par des bacs spécifiques suivant leur usage avant le rejet dans le réseau des EU vers le collecteur communal. Nous avons prévu 2 bacs à graisses pour l'activité d'Intermarché concernant la poissonnerie et la boucherie, ensuite un bac à graisse est prévu pour la partie restauration .

La station service et de lavage est équipé de collecteur spécifique à son usage avant le rejet dans le réseau.

- × Traitement des déchets :

Le principal volume des déchets est constitué par les emballages. Un emplacement spécifique sera aménagé en prise directe avec le quai et le sas de réception des marchandises. Un tri sélectif des déchets sera assuré par le magasin, les gros volumes palettisés (emballage) seront enlevés par les moyens de livraison propres aux commerces.

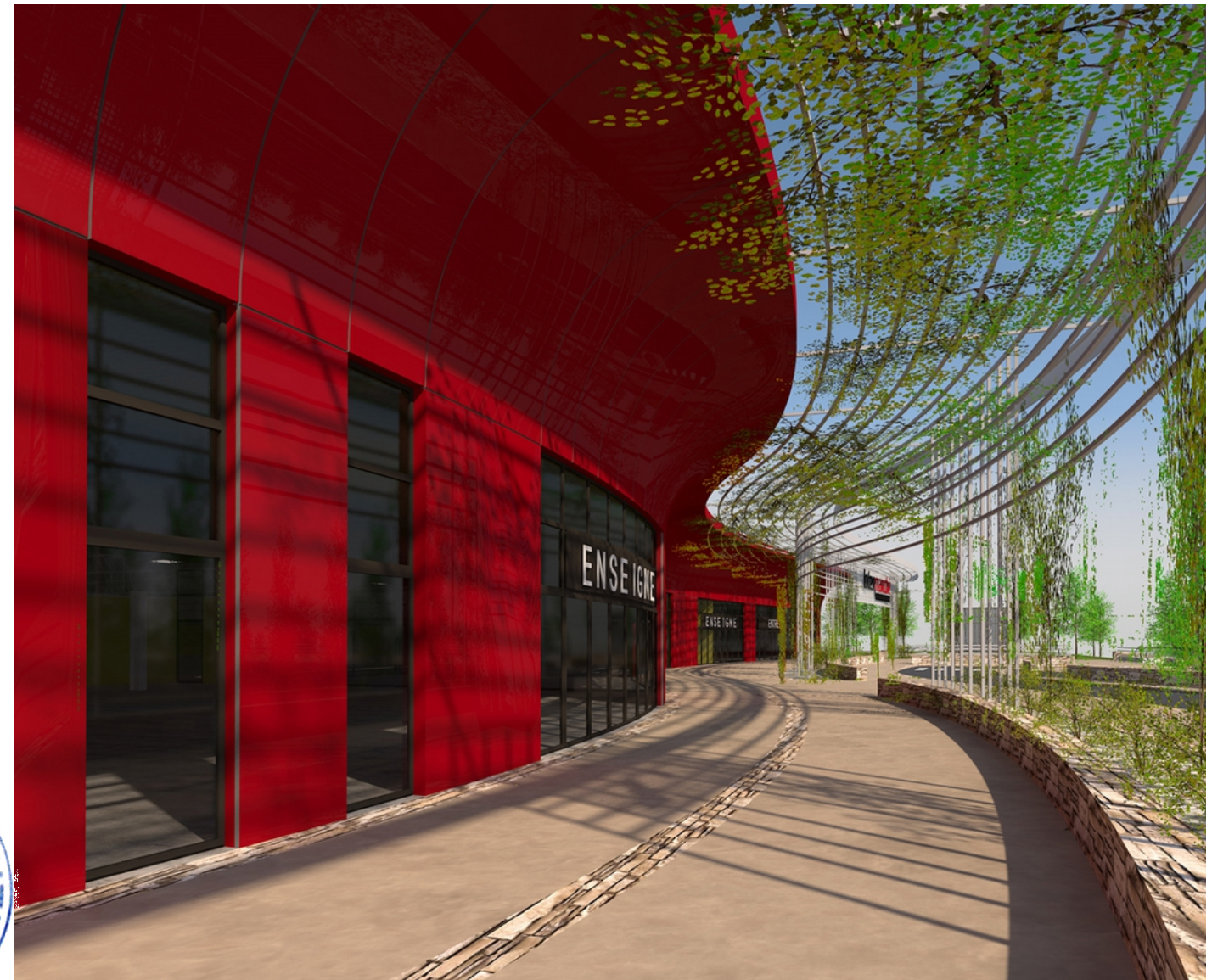
NOTICE VRD :

RÉSEAUX EXISTANTS

La parcelle assiette du projet, est traversée par un certain nombre de réseaux, qu'il va falloir conserver en l'état si les couvertures sur ces réseaux sont suffisantes, ou qu'il va falloir dévier si nous rencontrons un problème de couverture ou de croisement avec les réseaux à créer.

Il s'agit d'un réseau d'eau potable de diamètre 80 mm, et d'un réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm.

L'opération prévoit aussi la reprise des fossés existant, dont l'exutoire est la parcelle du projet. Ces fossés situés au Nord / Ouest et à l'Ouest du projet, seront raccordés au réseau des eaux pluviales du centre commercial en restituant les capacités



des ouvrages actuels.

VOIRIE

Le terrain assiette du projet est desservi depuis la RD4096 ou avenue Frédéric Mistral, par la réalisation d'un giratoire à créer sur cette même voie. La réalisation de ce giratoire fait partie d'une convention PUP entre le maitre d'ouvrage et la commune.

Les voiries et stationnement sont en enrobé de caractéristiques suivant leurs usages : véhicules léger et lourds pour les voies de livraisons.

Les trottoirs sont en béton désactivé, les caniveaux seront en éléments préfabriqués et reposeront sur des fondations en béton.

RÉSEAUX EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront collectées au travers de grilles ou avaloirs positionnés le long des voies et des aires de stationnements.

Les eaux ainsi récupérées, seront directement envoyées dans les bassins de rétention à créer.

En fonction des zones et de la nature du sol rencontrée, l'étude ERG nous conduit à la création de plusieurs bassins de rétention.

Un réseau eaux pluviales indépendant, récupèrera les vidanges calibrées des bassins de rétention étanches BR5 et BR6, ainsi que les surverses de l'ensemble des six bassins.

Il sera dimensionné de façon à récupérer les eaux pluviales des fossés existants, transitant par la parcelle, au Nord / Ouest du projet.

L'exutoire des bassins est le réseau communal existant DN2000 traversant la RD4096.

RÉSEAUX ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Il sera prévu, en parallèle au réseau pluvial, un réseau d'eaux usées. Les branchements seront en PVC de Ø125 à Ø200. Le réseau principal de collecte des eaux usées à créer sera en PVC de Ø200.

Chaque branchement sera équipé d'un tabouret à passage direct en PVC qui sera installé dans un regard de 400 x 400 muni d'un tampon hydraulique de 400 x 400mm 250 kN.

Il sera prévu des regards de visite en béton préfabriqué de Ø800 ou Ø1000 en fonction de la profondeur, avec tampon en fonte

250 kN articulé sous trottoir et espaces verts et 400 kN sous chaussée.

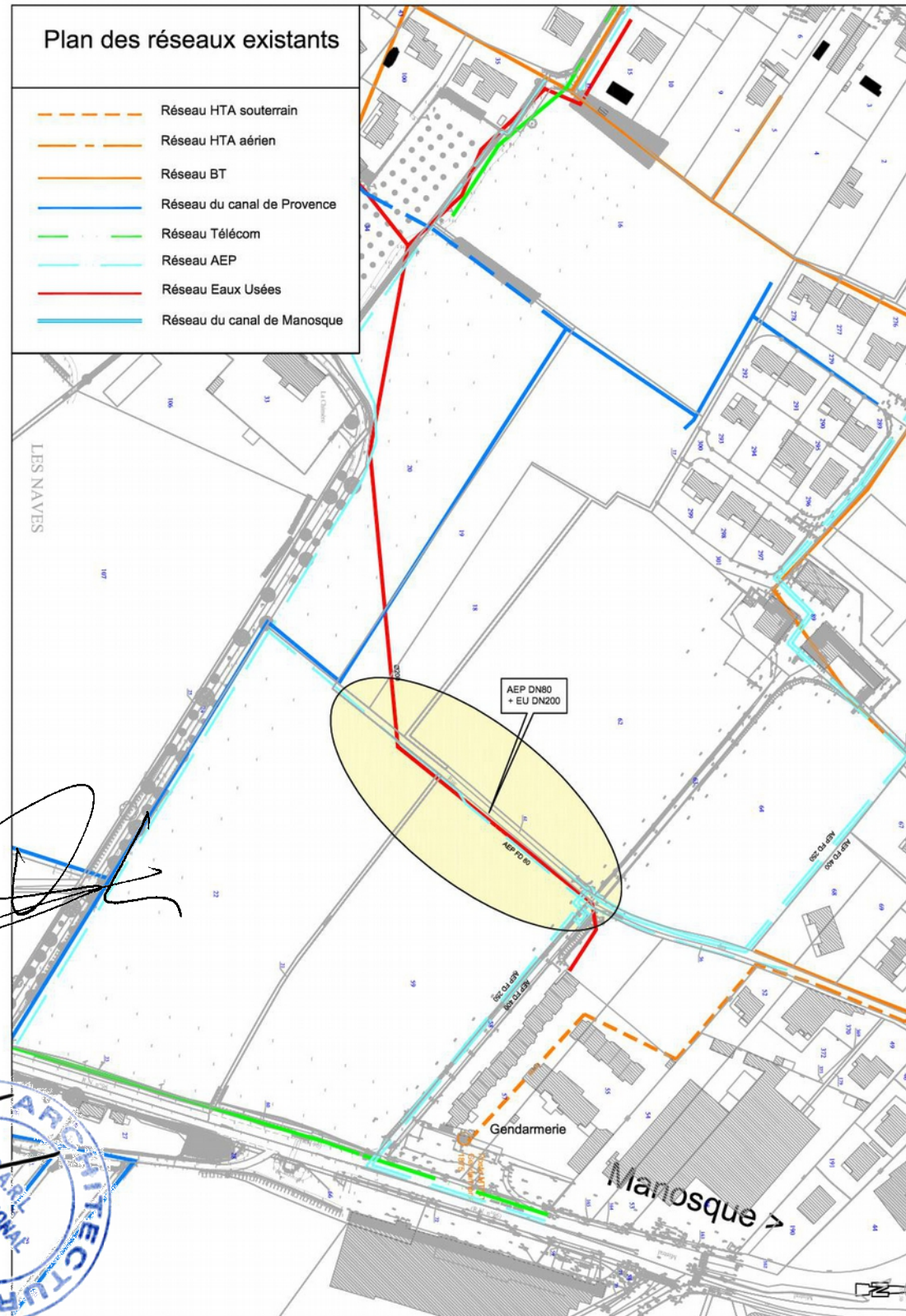
Le réseau principal de l'opération sera raccordé au futur réseau à réaliser sous la RD4096, dans le cadre des travaux réalisés par la DLVA, pour raccordement sur réseau existant proche de la voie SNCF et du passage inférieur pour accès au chemin de Robert.

RÉSEAUX D'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de l'opération se fera par un raccordement sur la canalisation existante sous la RD4096 au niveau de la Gendarmerie, et passant sous le chemin longeant la gendarmerie.

Le point d'origine du réseau d'adduction d'eau potable se trouve sous la RD4096. Le raccordement sera réalisé par une canalisation en fonte, suivant les prescriptions du gestionnaire du réseau.

Le piquage sur le réseau existant jusqu'au regard de comptage, sera réalisé par la société fermière.



DÉFENSE INCENDIE

L'ensemble du centre commercial sera protégé par la mise en place de 2 poteaux incendie et d'un existant.

Le réseau incendie sera indépendant du réseau AEP. Le raccordement au réseau AEP existant sous la RD4096 se fera en parallèle du raccordement AEP. Le branchement sera réalisé en canalisation en Fonte ductile 100 ou 150mm suivant prescriptions du gestionnaire du réseau et des services incendie.

Les poteaux incendie mis en place seront conformes aux prescriptions des pompiers.

Le piquage sur le réseau existant jusqu'au regard de comptage incendie sera réalisé par la société fermière.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Un réseau H.T.A. chemine au Nord de la parcelle, et alimente ainsi le transformateur positionné devant la gendarmerie, puis celui situé dans l'impasse Paul Arène près de la rue des Roses.

Il permet donc de relier en H.T.A. le centre commercial tout proche.

Réseau moyenne tension : Le projet prévoit la mise en place de plusieurs transformateurs permettant ainsi la desserte en électricité de l'ensemble du projet.

Réseau basse tension : La desserte Basse tension des bâtiments s'effectuera à partir des postes transformateurs à mettre en place, et desservira l'ensemble des points à alimenter.

L'ensemble des réseaux MT, BT et branchements sera sous-terrain.

ÉCLAIRAGE

Des candélabres à leds, simple crosse et double crosses, de hauteur 7.00 mètres, assureront l'éclairage du projet, parkings, voies de circulation et cheminements piétons.

Ils seront alimentés depuis un coffret électrique positionné sur le futur transformateur, via une armoire de commande juxtaposée.

Les lampadaires seront de typer Streetlight 10LEd de Osram ou équivalent avec réflecteur, et de couleur RAL 7035 pour s'harmoniser avec les éléments de menuiseries.

RÉSEAU TELECOM

Le projet intègre la mise en place d'un réseau Telecom depuis le réseau Telecom existant.

Celui-ci prendra son origine sur la chambre télécom existante le long de la RD4096.

MOBILIER URBAIN

Les abris pour les caddies et les vélos, sont réalisés en acier laqué RAL 7035 sous la forme de treille afin de permettre à la végétation de grimper sur la structure.



STATION SERVICE ET LAVAGE

La Station service fait l'objet d'un dossier d'installation classée ICPE. Son aménagement rendra dans le cadre de l'opération d'ensemble avec des équipements propres à ses besoins: séparateur hydrocarbures, stockages...

Son architecture est dans la continuité de celle du parking avec une dalle béton végétalisée pour son auvent soutenu par une succession de poteaux acier de section optimale. L'enclos technique nécessaire au fonctionnement délimite l'aire de lavage et la station service avec un traitement en pierre.